



OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Deuxième mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique

Ottawa, le 6 juillet 2009

www.parl.gc.ca/pbo-dpb

En vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité*, le directeur parlementaire du budget (DPB) doit présenter au Sénat et à la Chambre des communes une analyse indépendante sur l'état des finances de la nation, le budget des dépenses du gouvernement, ainsi que les tendances au niveau de l'économie nationale.

Principaux points en rapport avec cette note :

- Une exigence première de l'approbation du budget 2009 par le Parlement consistait à remettre des rapports trimestriels au Parlement. Cet examen plus minutieux des stimulants budgétaires constitue pour le Parlement une occasion unique d'améliorer les rapports budgétaires et les pratiques de surveillance.
- Cette note nous présente une évaluation du format et du contenu du deuxième rapport trimestriel que le gouvernement du Canada (GC) a présenté au Parlement, lequel repose sur les pratiques exemplaires à l'échelle internationale, ainsi que sur les normes qui sont propres au GC en matière de rapports. Comparativement au premier rapport trimestriel :
 - On constate une amélioration considérable de l'ampleur et de la profondeur de l'information touchant les repères de sortie et les résultats prévus des stimulants.
 - Par le fait-même, on remarque un manque d'uniformité quant au degré de détail et d'information entre les divers programmes. Cette lacune est attribuable, en partie, à la réorganisation dans la façon dont le gouvernement présente le programme de stimulants, alors que plusieurs mesures ont fait l'objet d'une recatégorisation, tandis qu'on a en a regroupé d'autres.
- Pour accroître davantage l'utilité de ces rapports pour les parlementaires, le DPB a rédigé un nouveau modèle de rapport dans le but de surveiller les différents problèmes/initiatives budgétaires. Les parlementaires pourraient envisager d'intégrer ce mécanisme à la structure des rapports du GC dans l'espoir de favoriser la transparence et la responsabilisation sur le plan financier.
- Le chiffrer de surveillance budgétaire, qu'on a présenté dans le rapport de mars 2009 du DPB, a fait l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte des données additionnelles qu'on retrouve dans le deuxième rapport trimestriel du GC présenté au Parlement.

Préparé par : David Pinet, Jason Jacques et Brad Recker

*Nous apprécions vos commentaires. Ainsi, veuillez communiquer avec David Pinet (courriel : pinetd@parl.gc.ca), Jason Jacques (courriel : jacqui@parl.gc.ca) ou Brad Recker (courriel : reckeb@parl.gc.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

I. Contexte

Une exigence première en matière d'approbation parlementaire du budget 2009 consistait à remettre des rapports trimestriels au Parlement. Le directeur parlementaire du budget (DPB) a publié en février 2009 un document de discussion décrivant l'information nécessaire afin de procurer au Parlement des **renseignements précis, opportuns et faciles à comprendre** sur trois sujets importants :

- 1) les développements récents sur les plans économique et financier, ainsi que les perspectives;
- 2) la mise en œuvre des mesures budgétaires et les progrès réalisés à ce niveau; et
- 3) les résultats du budget à la lumière de ses principes directeurs et son impact réel sur l'économie¹.

A cette fin, le DPB a publié un cadre de surveillance budgétaire conçu pour énumérer les étapes de la mise en œuvre de chaque stimulant.

Premier encadré : Prochaines étapes du gouvernement du Canada dans le cadre de la mise en œuvre du budget 2009

« Le gouvernement présentera régulièrement des rapports aux Canadiens sur la mise en œuvre du Plan d'action économique. D'autres rapports seront également publiés en juin, septembre et décembre.

Ces rapports seront axés sur des étapes concrètes – soit les dollars dépensés et les résultats obtenus. Dans la mise à jour économique et financière de 2009, le gouvernement présentera une analyse détaillée de l'impact des mesures politiques coordonnées dans les différents pays du G7, incluant le Canada.

Source : *Gouvernement du Canada*, Plan d'action économique,
<http://www.actionplan.gc.ca/fra/feature.asp?featureId=7>

Le gouvernement du Canada (GC) a publié son premier rapport trimestriel en mars 2009. Le DPB avait alors constaté ce qui suit : « *alors qu'on a réalisé certaines améliorations au niveau de la description des intrants, le gouvernement n'a pas encore produit de rapports sur les principaux détails touchant les méthodes de mise en œuvre et la mesure des extrants; les résultats prévus; ainsi que les progrès réalisés au niveau de ces éléments.* »² Le DPB a également procédé à la mise à jour de son cadre de surveillance budgétaire afin de refléter divers éléments des rapports, soit *les intrants, le processus, les extrants et la mise en œuvre*; ainsi que *les résultats et les impacts* (on retrouve, à l'annexe A, un synopsis du cadre de surveillance).

Le 11 juin 2009, le GC présentait son deuxième rapport trimestriel au Parlement. Dans cette note, on souligne les principaux enjeux et facteurs destinés aux parlementaires en ce qui concerne les rapports sur

¹ On peut consulter le document de discussion à l'adresse http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Budget_2009_Progress_Report_Info_FR.pdf. Un chiffrer de surveillance correspondant fut également présenté afin d'aider à surveiller la mise en œuvre du budget : http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Annex_B_spreadsheet_FR.xls.

² La réponse du DPB au premier rapport trimestriel est présentée à l'adresse http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Budget_2009_Progress_Report_First_Report_FR.pdf. Le chiffrer de surveillance correspondant a également fait l'objet d'une mise à jour : http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/documents/Annex_A_Spreadsheet_09Q1_FR.xls

les mesures individuelles contenues dans le Plan d'action économique (PAÉ). Le chiffrier de surveillance du DPB a fait l'objet d'une mise à jour, tout comme les données additionnelles qu'on a présentées dans le récent rapport du GC qu'on peut trouver à l'annexe E de ce document.

II. Discussion

Le cadre de surveillance présenté dans les notes antérieures était axé sur l'identification et la description de chaque mesure budgétaire, dont l'autorisation de dépenser et le mécanisme de mise en œuvre; les indicateurs de mise en œuvre et les repères des extrants-progrès; ainsi que le résultat prévu ou les indicateurs de rendement. Les rapports basés sur ce cadre allaient présenter le déploiement de chaque mesure budgétaire dans le temps, tout en favorisant la transparence.

L'information que recommande le DPB comprend le type de données que le GC a déjà recueillies et publiées chaque année dans la troisième partie de son budget. En tant que tel, le fardeau que représentent les rapports du cadre de surveillance du DPB serait minimal pour le GC, malgré qu'il puisse accroître considérablement la transparence du budget et la responsabilisation en ce qui concerne l'intendance des deniers publics.

Deuxième encadré : Le gouvernement recueille des renseignements importants sur la façon dont on dépense l'argent.

Le gouvernement exploite une série de processus internes bien articulés visant à s'assurer qu'on fait preuve de diligence au niveau de chaque proposition de dépense. Comme on l'a constaté en mars dernier lors du témoignage du président du Conseil du Trésor et de ses fonctionnaires devant le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, ces normes n'ont bénéficié d'aucun relâchement en ce qui concerne les initiatives du budget 2009.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada publie un *Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor*, dans lequel on présente les données et les analyses nécessaires afin de justifier chaque proposition de dépenses soumises à l'examen du gouvernement. Parmi les exigences, on stipule, dans ce guide, que les présentations doivent :

- identifier les résultats prévus des dépenses proposées et la façon dont l'organisation détermine si on a atteint ces résultats;
- présenter les détails touchant les principaux risques associés à l'initiative, incluant les risques découlant de facteurs financiers, administratifs et organisationnels;
- décrire les liens ou les recoupements possibles avec d'autres programmes du gouvernement fédéral;
- présenter des preuves visant à justifier la structure recommandée de toutes les nouvelles initiatives.

Dans l'ensemble, les données administratives et opérationnelles constituent les principaux éléments du cadre de surveillance élaboré par le directeur parlementaire du budget et pourraient faciliter la surveillance, par les parlementaires, de la mise en œuvre du budget 2009.

Source : *Secrétariat du Conseil du Trésor, Guide pour la préparation de présentations au Conseil du Trésor (décembre 2007).* (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/opepubs/tbm_162/gptbs-gppct-fra.asp)

Comme on peut le constater dans l'information à jour du deuxième rapport trimestriel, on a grandement amélioré la profondeur et l'ampleur de l'information touchant la mise en œuvre, les extrants de repère et les résultats prévus du programme de stimulants. On a tout particulièrement amélioré la mesure des résultats dans plusieurs domaines clés, comme l'assurance-emploi et les infrastructures.

Pendant ce temps, on est confronté à un manque d'uniformité quant au degré de détail et à l'information entre les différentes mesures budgétaires. Ce phénomène est attribuable, en partie, à la réorganisation de la présentation du programme de stimulants par le gouvernement (par exemple, on a regroupé certaines mesures, alors qu'on en a recatégorisé d'autres. De plus, on a réalisé des progrès limités lorsqu'il s'agit de fournir des renseignements précis et opportuns touchant les risques associés aux initiatives budgétaires et à l'analyse des impacts sur les principaux groupes d'intervenants (par exemple, on na présenté aucune analyse détaillée fondée sur les sexes et portant sur les mesures du PAÉ). Ces progrès constituent des occasions de favoriser davantage la transparence.

III. Prochaines étapes

Le GC a élargi et approfondi l'éventail des données contenues dans son deuxième rapport trimestriel, mais le volume considérable d'information additionnelle risque de rendre la compréhension et l'utilisation du rapport plus difficiles pour les parlementaires. Afin d'accroître l'utilité du prochain rapport semestriel et de faire en sorte qu'il réponde davantage à leurs besoins en matière de surveillance, les parlementaires pourraient recommander de modifier l'organisation des données budgétaires. On pourrait, par exemple, normaliser le format des rapports et mettre en relief un ensemble uniforme d'indicateurs pour chaque initiative.

En ce qui concerne le format, le DPB a élaboré un modèle de rapport d'étape pour chacune des initiatives budgétaires. Ce modèle repose sur l'actuel cadre de surveillance du DPB, sur les pratiques de reddition des comptes adoptées dans le programme de stimulants du gouvernement américain, ainsi que sur les pratiques recommandées par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ce modèle nous procurerait un rapport sommaire pour chaque programme budgétaire en particulier, incluant une description de l'initiative et les processus, les plans de mise en œuvre, les résultats prévus et les paramètres de rendement véritables³.

³ Voir les annexes B et C des modèles du plan de stimulant touchant le programme de formation sur l'AE et les infrastructures. Voir à l'annexe D ci-jointe un modèle de formulaire intitulé *Surveillance des initiatives budgétaires*. On peut se procurer ce formulaire sur le site Web du DPB à l'adresse <http://www2.parl.gc.ca/Sites/PBO-DPB/Reports.aspx?Language=F>.

Troisième encadré : Directive du gouvernement américain touchant la mise en œuvre de la reprise économique

Peu après que le gouvernement américain eut adopté l'*American Recovery and Reinvestment Act*, le président faisait circuler à tous les ministères une note de service intitulée *Initial Implementation Guidance for the American Recovery and Reinvestment Act of 2009*. Le but global de cette directive consiste à assurer la gestion efficace, la transparence et la responsabilisation touchant le vaste programme de stimulants du gouvernement américain.

Cette directive comporte plusieurs éléments importants, comme la transparence et la reddition des comptes; la collecte et la diffusion d'information; l'exécution du budget; la gestion des risques; ainsi que des mesures précises en matière d'octroi (de prêts, de contrats, de subventions et de contributions), en plus d'exiger des ministères qu'ils présentent, entre autres :

- Des mises à jour hebdomadaires incluant une décomposition du financement, des grandes mesures prises à ce jour et des grandes mesures prévues.
- Des rapports financiers mensuels présentant les obligations, les dépenses et d'autres données financières, ainsi que des renseignements sur les attributions des programmes obligatoires et autorisés par état, comté ou toute autre unité géographique appropriée.
- Des sources de données sur les octrois touchant les transactions d'aide dans le cadre de la *Recovery Act* (comme les subventions).
- Un plan de reprise d'organisme décrivant les grands buts sur le plan de la reprise, ainsi que les efforts particuliers en matière de coordination des organismes.

Cette directive du gouvernement américain nous assure que la diligence raisonnable constitue une priorité depuis l'entrée en vigueur de la *Recovery Act* et qu'il en sera ainsi, tant et aussi longtemps que le programme de stimulants fera l'objet d'une mise en œuvre graduelle dans le temps. On a également souligné qu'on allait présenter une directive additionnelle aux ministères et organismes afin de tenir compte de tout changement en ce qui a trait aux exigences de transparence et de responsabilisation dans le cadre de la mise en œuvre du budget.

Source: Cabinet du Président, OMB, *Initial Implementing Guidance for the American Recovery and Reinvestment Act of 2009* (le 18 février 2009). (http://www.whitehouse.gov/omb/assets/memoranda_fy2009/m09-10.pdf)

En ce qui concerne l'uniformité, le GC serait encouragé à s'en remettre à ses pratiques actuelles en matière de rapports dans lesquelles on insiste sur la présentation de données comparables dans le temps.

En plus de présenter des directives aux ministères sur le plan de mise en oeuvre des mesures de reprise et d'assurer la priorisation du processus de diligence raisonnable, le gouvernement américain a également augmenté le financement consacré à la fonction de surveillance au sein des ministères.

Quatrième encadré : Financement de la transparence et de la reprise dans la *Recovery Act*

Dans l'*American Recovery and Reinvestment Act*, qui constitue le programme de stimulants du gouvernement américain, on prévoyait des ressources additionnelles considérables afin de faciliter les efforts visant à stimuler la surveillance, la reddition des comptes et la vérification.

Les inspecteurs généraux (IG) de chaque ministère et organisme ont obtenu chacun la somme d'environ 250 millions de dollars, en plus de ressources continues s'élevant à 2 milliards de dollars, pour les raisons suivantes :

- S'assurer que les dépenses consacrées aux stimulants sont conformes aux besoins juridiques et administratifs, ainsi qu'aux autres objectifs en matière de responsabilisation définis par l'Office of Management and Budget (OMB).
- Préparer des rapports touchant les activités des finances et les opérations des ministères et organismes chargés de mettre en œuvre le programme de stimulants.
- Minimiser les cas de fraude, de gaspillage et d'abus du financement que procurent les stimulants.

Source : <http://www.recovery.gov/?q=content/inspector-general-plans>

Pour le troisième rapport trimestriel, on s'attend à ce que le GC augmente davantage la qualité des renseignements touchant les dépenses et les progrès réels sur le plan budgétaire. On doit ensuite présenter cette information au Parlement pour l'aider à surveiller la gestion des finances. Ce troisième rapport d'étape devrait comporter les éléments qu'on retrouve dans le modèle intitulé *Surveillance des initiatives budgétaires* (annexe D) et sera axé sur :

- la dépense de montants précis du budget et des autres fonds alloués;
- la réalisation des indicateurs mesurables au niveau de la mise en œuvre et des repères touchant les extrants;
- l'analyse des intervenants;
- l'impact des stimulants économiques assortis d'indicateurs précis (par. ex. : l'emploi, le PIB, l'IDSDH, les indicateurs de genre), conformément à l'engagement pris par le GC dans la mise à jour économique et financière de 2009.

Le gouvernement américain a élaboré une pratique exemplaire sous forme de document d'orientation détaillé portant sur les rapports de mise en œuvre du budget. Tous les ministères et organismes américains sont régis par des obligations accrues en matière de reddition des comptes touchant les initiatives budgétaires. Les parlementaires voudront peut-être revoir les directives que le GC a émises à l'intention de ses ministères et organismes en ce qui concerne la production de rapports portant sur la mise

en œuvre du budget afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec les besoins en information du Parlement.

Le DPB continuera de mettre à jour le chiffrier de surveillance destiné aux parlementaires et il reste déterminé à collaborer avec le gouvernement afin d'améliorer davantage les rapports présentés au Parlement. En outre, d'autres rapports fourniront une analyse approfondie des éléments matériels du PAÉ, par exemple la stimulation de l'infrastructure.

Annexe A – Cadre de surveillance budgétaire

Analyse des données contenues dans le deuxième rapport du gouvernement du Canada (GC) à l'intention des parlementaires, présenté en juin 2009, en fonction des exigences relatives à la présentation de rapports proposées par le directeur parlementaire du budget en mars 2009.

Intrants

Le gouvernement a réalisé des progrès sur le plan de la reddition des comptes concernant les besoins en ressources et l'attribution de ces ressources (comme le coût du Plan d'action économique et la façon dont on dépensera ces sommes).

Processus

Alors qu'on a déployé des efforts concrets pour identifier le mécanisme législatif en vertu duquel on demandera des crédits, on assiste à une identification non uniforme des mécanismes de mise en œuvre (soit des partenaires directs ou des tiers) et des principaux risques opérationnels. Ces éléments font tous partie des données qu'on recueille déjà dans le cadre des processus d'approbation internes du gouvernement et on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils soient surveillés.

Extrants et mise en œuvre

Le gouvernement a fait quelques progrès lorsqu'il s'agit de décrire les indicateurs de mise en œuvre et les repères des extrants qui permettront d'assurer un suivi continu des mesures budgétaires. Pour assurer une fonction de surveillance efficace, ces indicateurs et ces extrants devraient être mesurables et réalisables pour l'initiative budgétaire concernée.

Résultats et impact

Le gouvernement n'a énoncé que quelques indicateurs de mesure des impacts et quelques résultats escomptés à l'issue des programmes. . De plus, le gouvernement n'a encore donné aucune indication claire de la façon dont les résultats et les objectifs du budget seront liés aux autres facteurs afin de produire le résultat global désiré, soit s'attaquer à la récession actuelle et créer 190 000 emplois.

Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, première mise à jour trimestrielle d'un cadre de surveillance des mesures contenues dans le Plan d'action économique (le 25 mars 2009).

(http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/documents/Budget_2009_Progress_Report_First_Report_FR.pdf)

Annexe B – Modèle proposé par le DPB pour la présentation des rapports (à titre indicatif) – AE

Initiative budgétaire : Programme de formation sur l'assurance-emploi
(<http://www.rhdcc.gc.ca/fra/ministeriel/budget/2009/factvne.shtml>)

Ministère/organisme : RHDCC (www.hrsdc.gc.ca)

Date : Juin 2009

	Plans et attentes	Rendement véritable
DESCRIPTION DU PROGRAMME		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Étendre la disponibilité de la formation offerte dans le cadre du programme d'EI par les provinces et les territoires. 	
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> Provinces, territoires, travailleurs au chômage – cotisants à l'AE 	
Financement	<ul style="list-style-type: none"> 500 millions de dollars disponibles en 2009-10 et en 2010-11 	<ul style="list-style-type: none"> 484 millions de dollars engagés (juin 2009) X millions de dollars utilisés/demandés par les clients de l'AE?
Partenaires de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements provinciaux; le financement doit être versé en vertu des actuelles Ententes de perfectionnement de la main-d'œuvre. 	
PLAN DE MISE EN OEUVRE		
Approbation législative	Le pouvoir déjà existant résulte de la Loi sur l'assurance-emploi.	
Principales étapes	<ol style="list-style-type: none"> Annonce des modalités du programme (2009T2). Transfert du financement à chaque province et territoire (2009T2). Les participants éventuels peuvent présenter leurs demandes (2009T2). Inscription des premiers participants (2009T3). 	<ol style="list-style-type: none"> Partiellement réalisé : entente signée par 9 provinces (juin 2009). Partiellement réalisé : Début de versement du financement à 9 provinces (juin 2009). Non réalisé/non déclaré (juin 2009). Non réalisé/non déclaré (juin 2009).
Risques et incertitudes	<ol style="list-style-type: none"> Retard possible au niveau de la négociation des attributions de financement avec les provinces et les territoires. La demande réelle des clients admissibles peut différer de la portée prévue. Le coût réel des programmes peut différer de la portée prévue. 	<ol style="list-style-type: none"> Négociations en cours : 4 provinces/territoires. Délai prévu : dénouement sous peu (juin 2009). On prévoit que la demande dépassera la portée prévue? On prévoit que les coûts dépasseront la portée prévue?
RÉSULTATS PRÉVUS		
Extrants	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le nombre de participants aux programmes de formation par province/territoire et par sujet d'étude. Résultats améliorés au niveau du marché de la main-d'œuvre en ce qui concerne les participants au programme (comme l'emploi et les salaires). 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participants en 2009-10? par rapport à l'année précédente (% de changement). Nombre estimé : 100 000 en 2 ans (juin 2009). Taux de réussite en 2009-10? par rapport à l'année précédente (changement du taux de réussite).
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité accrue de la formation offerte dans le cadre du programme d'AE par province et par territoire... en particulier dans les industries les plus durement touchées par la tourmente économique mondiale. 	<ul style="list-style-type: none"> Impact/résultat obtenu sur le plan économique?

Nota :

Les champs de données destinées au modèle proviennent des exigences gouvernementales touchant les présentations au Conseil du Trésor

(http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ojepubs/tbm_162/gptbs-gpct-fra.asp), qu'on retrouve dans les rapports précédents du directeur parlementaire du budget concernant la mise en œuvre et la surveillance du budget 2009 (voir le site à l'adresse <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/Reports.aspx?Language=F>).

Le contenu provient des deux premiers rapports trimestriels du GC, sans compter qu'on l'a élaboré à partir d'évaluations publiques de mesures comparables au Canada (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/index.shtml) et de ce qu'on retrouve sur le site Web du gouvernement américain à l'annexe www.recovery.gov (texte provenant des deux dernières sources est en *italique*).

Annexe C – Modèle proposé par le DPB pour la présentation des rapports (à titre indicatif) – Infrastructures

Initiative budgétaire : Fonds de stimulation de l'infrastructure (www.buildingcanada-chantierscanada.gc.ca/creating-creation/isf-fsi-fra.html)

Ministère/organisme : Portefeuille des transports, de l'infrastructure et des collectivités (www.tc.gc.ca)

Date : Juin 2009

	Plans et attentes	Rendement véritable
DESCRIPTION DU PROGRAMME		
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux projets de réhabilitation des infrastructures des provinces, des territoires et des municipalités. 	
Intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Provinces, territoires et municipalités participant à la contribution et la planification des infrastructures. 	
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 milliards de dollars sont disponibles en 2009-10 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1,12 milliard engagés (juin 2009) ▪ \$ millions utilisés/consommés dans le cadre des projets?
Partenaires de la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaires : Gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités (50% des coûts). 	
PLAN DE MISE EN OEUVRE		
Approbation législative	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi d'exécution du budget 	
Principales étapes	<ul style="list-style-type: none"> i. Annonce des premiers projets (2009T2). ii. Financement transféré à chaque province et territoire (juillet) iii. Projets en cours (construction en 2009-10) iv. Rapports d'étape trimestriels (chaque projet)*** 	<ul style="list-style-type: none"> i. Réalisé : Tous les territoires sauf 2 ont annoncé et fait état de projets importants (juin 2009). ii. Inconnu : Fonds engagés (juin 2009). iii. Non réalisé / Aucun déclaré (juin 2009). iv. Non réalisé / Aucun déclaré (juin 2009).
Risques et incertitudes	<ul style="list-style-type: none"> i. Retard possible au niveau de la négociation des attributions de financement avec les provinces et les territoires. ii. La demande réelle des clients admissibles peut différer de la portée prévue. 	<ul style="list-style-type: none"> i. Négociations en cours ? Délai prévu ? ii. On prévoit que le financement dépassera la portée prévue?
RÉSULTATS PRÉVUS		
*** Extrants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de projets d'infrastructures – par catégorie de biens, par province/territoire/municipalité et par état d'avancement du projet (approuvé, en cours, complété). ▪ Valeur des projets d'infrastructures – par catégorie de biens, par province/territoire/municipalité et par état d'avancement du projet (approuvé, en cours, complété) – incluant les contributions des provinces/municipalités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2009-2010: Projets annoncés répartis par province, total entre 1600 et 2000 projets. Non déclaré : projets par catégorie de biens et par état d'avancement (en cours, complété) (% de changement par rapport à 2008-2009). ▪ 2009-2010: Projets annoncés répartis par province. Non déclaré : projets par catégorie de biens et par état d'avancement (en cours, complété) (% de changement par rapport à 2008-2009)
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de l'emploi et des revenus dans la construction et les industries connexes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact/résultat obtenu sur le plan économique?

Nota :

Les champs de données destinées au modèle proviennent des exigences gouvernementales touchant les présentations au Conseil du Trésor

(http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ojepubs/tbm_162/gptbs-gppct-fra.asp), qu'on retrouve dans les rapports précédents du directeur parlementaire du budget concernant la mise en œuvre et la surveillance du budget 2009 (voir le site à l'adresse <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/Reports.aspx?Language=F>).

Le contenu provient des deux premiers rapports trimestriels du GC, sans compter qu'on l'a élaboré à partir d'évaluations publiques de mesures comparables au Canada (http://www.rhdcc.gc.ca/fra/publications_ressources/evaluation/index.shtml) et de ce qu'on retrouve sur le site Web du gouvernement américain à l'annexe www.recovery.gov (texte provenant des deux dernières sources est en *italique*).

Annexe D – Surveillance des initiatives budgétaires – Modèle

Le modèle est affiché séparément sur le site Web avec l'extension .doc à <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/Reports.aspx?Language=F>.

Annexe E – Chiffrier de surveillance budgétaire

Le chiffrier est affiché séparément sur le site Web avec l'extension.xml à <http://www2.parl.gc.ca/sites/pbo-dpb/Reports.aspx?Language=F>.